



PROCÈS-VERBAL

de la séance du jeudi 22 mai 2014, à la salle de la Maison de Ville à 20h00 heures, sous la présidence de **M. Christophe DUBOIS, Président**.

Conseillers (ères) présents (tes)	37
Conseillers (ères) excusés (es)	12
Sièges vacants	1
Absents	0
Excusé(e)s : Mmes/MM :	BORLOZ Patrick, BRANDANI Valentin, REY Laurent, SCHWITZGUEBEL Thierry, GUEX Daniel, BURGIN Françoise, DE ANGELIS Nicolas, DA CRUZ Anacleto, GAXHERRI Avdullah, KARAKE Paul, TRACHSEL Julien, BRÜTSCH Jeannette
Absent(e)s :	-
Scrutateurs :	RITHNER Claudia, PASTORE Alexandre
Secrétaire du Conseil :	Michèle PORCHET

Monsieur le Président demande de procéder à l'appel ; le quorum étant atteint, il a le plaisir d'ouvrir cette séance. Il salue les membres du Conseil communal ainsi que ceux de la Municipalité, la presse et le public dont quelques employés communaux.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Assermentations et démissions
3. Procès-verbal de la séance du 20 mars 2014
4. Communications du Bureau
5. Rapport des commissions sur l'examen des préavis suivants :
 - 01/2014 : Demande d'autorisation pour les dépenses d'investissement relatives à la création d'un columbarium au cimetière de Villeneuve
 - 02/2014 : Crédit d'étude pour la reconstruction du chalet d'alpage de Rafevex
6. Dépôt des préavis suivants :
 - Rapport sur la gestion et les comptes 2013
 - 03/2014 : Projet d'aménagement de 26 places de stationnement et d'un eco-point au Chemin du PissotDépôts des Conseillers
7. Réponses de la Municipalité aux postulats, motions et interpellations du Conseil communal :
 - 02/2014 : Rapport de la Municipalité à l'interpellation de M. Pierre Guignard « La Commune de Villeneuve apporte-t-elle concrètement sa contribution aux objectifs de l'article 71 de la Constitution vaudoise »
 - 03/2014 : Rapport de la Municipalité à l'interpellation de M. Dylan Karlen « Vers un premier bilan de la ligne 210 »

8. Rapport au Conseil communal de la Commission ad hoc chargée d'étudier la motion suivante :
Motion de M. Dominique Pythoud concernant « La prise en charge des traitements dentaires »
9. Dépôt des Conseillers
10. Communication de la Municipalité
11. Divers

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La discussion n'est pas demandée.

→ l'ordre du jour sera suivi tel que proposé.

2. ASSERMENTATIONS ET DEMISSIONS

M. Le Président : indique qu'il a reçu la démission de M. Fabio PROVENZANO en date du 29 mars, pour cause de déménagement. Il prie le groupe UDC de repourvoir à ce siège vacant.

→ Démission de M Fabio PROVENZANO.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2014

M. Le Président : ouvre la discussion, celle-ci n'est pas demandée.

→ le procès-verbal de la dernière séance est accepté à l'unanimité.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1. M. le Président demande une minute de silence en mémoire de M. Jean-Pierre Guignard, père de M. Pierre GUIGNARD, Conseiller communal, décédé le 2 mai.
2. Le Bureau a fixé un délai au vendredi 06 juin pour la restitution des feuilles de présences des Commissions. Le paiement des jetons de présences sera effectué par le Boursier entre 17h00 et 18h00 le 26.06.2014.
3. M. le Président : rappelle la convocation de la Commission EPUDEHL fixée au 02 juin à 20h00, à Roche.
4. L'Association Morija du Bouveret a invité M. le Président à sa journée portes-ouvertes le 07 juin, invitation à laquelle il ne pourra pas répondre favorablement. Il encourage les Conseillers et la Municipalité, qui sont également les bienvenus, à se rendre à cette soirée.
5. Le 03 avril, M. Le Président s'est rendu au vernissage de l'exposition sur Villeneuve au musée du Vieux Montreux.
6. Le 22 avril, M. le Président a participé à une séance de travail avec le jury chargé d'étudier et classer les épreuves écrites du concours des élèves, concernant le 800^{ème}.
7. Le 23 avril, M. le Président s'est rendu à l'assemblée générale de la SICOV.
8. Le 30 avril, M. le Président a organisé la sortie des anciens Présidents.
9. Le 04 mai, a apprécié le dernier concert de la 30ème saison au Temple de Villeneuve.
10. Le 07 mai, M. le Président a assisté à la manche du Tours du Chablais, organisée par le ski club.
11. Le 14 mai, M. le Président s'est rendu à l'assemblée générale de l'Entraide Familiale.

12. Le 15 mai, M. le Président a participé à l'assemblée générale pour le 100^{ème} anniversaire de la banque Raiffeisen. Il en profite pour rappeler que la banque organise une fête à Villeneuve le 21 juin, pour commémorer cet anniversaire à la place du Temple,
13. Le 16 mai, il est allé chercher les votes anticipés au Greffe, avec un record de participation de plus de 1000 votes.
14. Le 16 mai toujours, M. le Président et la secrétaire du Conseil se sont rendus à une séance de travail, afin de mettre en place un protocole en cas de panne informatique lors des élections-votations. Mme Corinne Ingold, Municipale, M. Zeller, responsable de l'informatique communale et le service informatique de Montreux étaient présents.
15. Le 18 mai, les votations se sont parfaitement bien déroulées malgré la complexité du dépouillement liée à la votation cantonale. Il remercie le Bureau électoral qui a fait un excellent travail et a permis de transmettre les résultats très rapidement par le canal informatique.
16. Le 20 mai, M. Le Président et M. Greg ZUMBRUNNEN, vice-président, se sont rendus à l'invitation de M. Laurent Wehrli, Président du Grand conseil, pour une discussion informelle réunissant tous les Présidents, vice-présidents et secrétaires du Canton.

5. RAPPORT DES COMMISSIONS SUR L'EXAMEN DES PREAVIS SUIVANTS :

01/2014 : Demande d'autorisation pour les dépenses d'investissement relatives à la création d'un columbarium au cimetière de Villeneuve

M. Pierre GUIGNARD, rapporteur de la Commission ad hoc, procède à la lecture de son document. Il y est stipulé que la somme de Frs 5'000.- dédiée au poste « Fondations par voirie » correspond à l'achat de fournitures et n'est donc pas attribuée aux heures de travail du personnel communal. Quant au choix du matériau utilisé, il s'avère que la pierre d'Arvel ne convient pas au façonnage d'un tel édifice car elle est difficile à travailler. Toutefois, il en sera fait usage pour la confection des bancs disposés autour du columbarium. Dans un second temps, la commission a pu disposer d'un photomontage avec les dimensions du monument. Elle a pris note que 2 tarifs seront établis, distinguant si les personnes décédées étaient établies ou non à Villeneuve, ceci sur la base de prix pratiqués par d'autres Communes. Le Règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière sera mis à jour, de même que le Règlement de police. Ce monument devrait être entièrement occupé d'ici une dizaine d'années et son coût couvert par la vente des concessions. La Commission propose l'amendement suivant : la mise à disposition des espaces cinéraires sera limitée à 25 ans. Le renouvellement sera néanmoins possible sur la base d'un tarif à fixer par la Municipalité. En conclusion, elle demande d'approuver le préavis ainsi amendé et de procéder à la réalisation du columbarium, d'approuver une dépense d'investissement de Frs 83'500.- qui sera amorti sur 5 ans au plus et d'autoriser cet investissement par le biais de la trésorerie courante.

M. Dylan KARLEN, rapporteur de la Commission des finances, procède à la lecture de son document, où sont précisés les aspects suivants : 1) la somme de Frs 5'000.- est allouée à la location de machines et à l'achat de fournitures, 2) la pierre d'Arvel ne se prête pas aux travaux de marbrerie, d'où le choix du granit du Tarn. En conclusion, La Commission propose d'approuver la réalisation du columbarium, d'approuver une dépense d'investissement de Frs 83'500.- pour ces travaux, de l'amortir sur une durée de 5 ans au plus et d'autoriser son financement par la trésorerie courante.

M. le Président : ouvre la discussion sur l'amendement proposé par la Commission ad hoc.

M. Dylan KARLEN, Conseiller communal et rapporteur de la commission des finances : est d'accord sur le fond mais non sur la forme de cet amendement, qui ne devrait pas figurer dans le préavis, celui-ci étant lié à l'édification du monument. Il demande que cette proposition soit prise en compte lors de la prochaine révision du Règlement.

Mme Corinne INGOLD, Municipale : précise qu'il y aura effectivement 2 modifications : une modification mineure sur le Règlement de police et une autre concernant le Règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière. S'agissant des tarifs et des durées de concessions, la compétence va à la Municipalité qui révisera le Règlement interne du service des inhuma-

tions. Les modifications seront apportées à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Municipalité, dès la décision de la prise en compte de ce préavis par le Conseil communal. Concernant l'amendement proposé par la Commission ad hoc, la Municipalité ne voit aucun inconvénient à son adoption car le système des concessions limitées à 25 ans et renouvelables pour la même durée, est pratiqué par les communes avoisinantes. Elle rappelle que les concessions de tombes en lignes sont actuellement valables pour 30 ans et renouvelables pour la même durée.

M. le Président : invite à poursuivre la discussion qui n'est plus demandée. Il procède au vote de l'amendement.

→ l'amendement est accepté à une très forte majorité moins 4 abstentions.

M. le Président : ouvre la discussion sur le rapport amendé, celle-ci n'est pas demandée. Il procède au vote.

→ le préavis ainsi amendé est accepté à l'unanimité.

02/2014 : Crédit d'étude pour la reconstruction du chalet d'alpage de Rafevex

Mme Françoise CHAVANNES, rapporteur de la Commission ad hoc, procède à la lecture de son document. Il y est établi que le préavis aurait difficilement pu être déposé plus tôt si l'on tient compte des différentes étapes passées entre septembre 2013 – destruction du chalet par le feu – et janvier 2014, réception de l'offre pour la réfection du chalet. Il y est précisé que le montant pour les honoraires d'ingénieurs couvre les frais déjà engagés et ceux inhérents à la suite des travaux. La somme allouée aux honoraires d'architecte prévoit le temps nécessaire jusqu'à la réception des soumissions. Quant aux honoraires du conseiller agricole, ils s'avèrent nécessaires du fait de la clause du besoin et de l'implantation du chalet dans une zone hors à bâtir. Vu l'importance des montants, ceux-ci entrent dans le registre des marchés publics. La Commission a pu mettre en lumière que ce chalet est principalement utilisé par un moutonnier responsable d'environ 1'000 moutons et que M. Yersin y soigne ses vaches allaitantes et ses génisses. La Commission souhaite que le montant de Frs 622'092.- mis à disposition par l'ECA ne soit en aucun cas dépassé et qu'il soit compris dans ce prix, la création d'un WC / douche, d'une cuisinette, ainsi que la réfection de la fosse septique. Au vu de l'importance des travaux et de la courte saison durant laquelle ceux-ci peuvent être réalisés, elle souhaite que le préavis lié au crédit de construction soit déposé cet automne et que les travaux soient terminés en 2015. En conclusion, elle propose d'approuver la réalisation de l'étude pour la reconstruction du chalet, d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Frs 82'000.-, d'autoriser la Municipalité à financer ce crédit d'étude par la trésorerie courante et à l'amortir en une fois.

M. Dylan KARLEN, rapporteur de la Commission des finances, procède à la lecture de son document. Sur le principe, elle est d'accord pour la reconstruction du chalet. Toutefois, elle souligne que la valeur ECA de Frs 622'092.- est une valeur plancher pour l'ensemble des travaux et note que la Municipalité souhaite améliorer les installations au niveau sanitaire. Elle a bien pris note que la Municipalité va se baser sur des offres soumises au marché public de manière à ne pas dépasser son budget. Elle souhaite, entre autre, exercer une pression à la baisse en ce qui concerne les frais d'étude. En conclusion, la Commission des finances propose d'approuver la réalisation d'une étude pour la reconstruction du chalet de Rafevex, d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Frs 82'000.-, de l'autoriser à financer ce crédit par la trésorerie courante et à l'amortir en une fois.

M. le Président : ouvre la discussion sur les conclusions de ce préavis.

M. Dominique PACCARD, Conseiller communal : demande un éclaircissement sur les termes « valeur plancher », à savoir s'il s'agit d'une valeur plancher ou d'une valeur maximum.

M. Dylan KARLEN, rapporteur de la Commission des finances : indique qu'il s'agit de la valeur la plus basse. Il se réfère au vœu de la Commission ad hoc qui souhaite que le montant des travaux n'excède pas la valeur remboursée par l'ECA. La Commission des finances pense que ceci est une utopie mais compte sur la Municipalité pour que le dépassement soit le moins élevé possible.

M. Dominique PACCARD, Conseiller communal : résume en disant que le montant attribué par l'ECA sera le plancher et le surplus sera le dépassement déjà prévu. En synthèse, le Conseil va

voter un crédit qui sera forcément dépassé.

Mme Patricia Dominique LACHAT, Syndique : rappelle que l'objet de ce préavis est un crédit d'étude et que le crédit de construction viendra en temps voulu. Ce sera alors aux Conseillers d'accepter ou non un dépassement, à ce moment-là.

M. le Président : passe au vote car la discussion n'est plus demandée.

→ le préavis est accepté à une très forte majorité moins 1 abstention.

6. DEPOT DES PREAVIS SUIVANTS :

01/2014 : Rapport sur la gestion et les comptes 2013

Mme Patricia Dominique LACHAT, Syndique : *« Cette année à nouveau nous avons pu envoyer le rapport de gestion ainsi que les comptes un peu plus tôt à la commission de gestion. Nous espérons que leur lecture vous présentera bien le travail accompli par nos employés mais aussi par la Municipalité. Nous nous tenons évidemment à votre entière disposition pour tout complément d'information car nous sommes bien conscients que certaines choses peuvent paraître évidentes quand on travaille toujours dedans mais pas claires du tout vu de l'extérieur. C'est donc avec plaisir que nous répondrons à vos questions ».*

M. le Président : invite la Commission des finances à faire part de ses remarques.

→ la Commission des finances rapportera sur la gestion et les comptes 2013.

M. Michel OGUEY, Municipal : *« Après deux exercices déficitaires consécutifs, la Municipalité est satisfaite de pouvoir présenter un exercice 2013 dégageant un excédent de recettes. Avant les écritures de bouclement, le résultat se montait à Fr. 702'161.52, principalement dû au retour du fonds de péréquation. La Municipalité, dans sa séance du lundi 24 mars 2014, a opté pour les écritures de bouclements suivantes :*

Préavis 04/12 : Lignes transports publics Zones industrielle et commerciale. Amortissement Frs 240'000.-

Préavis 06/09 : Etudes risques Arvel Pissot. Amortissement Frs 85'149.40

Préavis 03/07 : Amortissement complémentaire équipement voirie : Frs 122'000.-

Préavis 02/10 : Amortissement complémentaire pavillons petite enfance : Frs 103'000.-

Préavis 19/11 : Amortissement complémentaire édicule public Marines Frs 122'000.-

Ainsi, l'exercice clôt sur un excédent de revenus publié de Fr. 30'012.12. Il est attribué au capital qui passe ainsi de Fr. 1'683'898.79 à Fr. 1'713'910.91 au 31 décembre 2013. La marge d'autofinancement découlant du budget se monte à Fr. 511'940.00, elle est de Fr. 2'322'548.85 au bouclement de l'exercice. J'attire cependant expressément votre attention sur le fait que ce résultat est principalement dû au retour de Fr. 784'534.00 du fonds de péréquation. Il s'agit d'un élément extrêmement aléatoire qui ne se reproduira probablement pas chaque année. La prudence et la rigueur habituelles restent de mise. Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les Conseillers, un bref résumé des comptes 2013. Pour plus de détails, je vous prie de vous rapporter aux deux fascicules fournis. En conclusion, il est bien clair que nous répondrons à toutes les questions que vous vous posez. Dans ce but, nous vous prions de les transmettre à la commission de gestion qui les centralisera et les fera suivre à la Municipalité. Je tiens encore à remercier le personnel de la Bourse et du Greffe pour la rédaction du rapport de gestion et des comptes 2013.

M. Thibaut CORNET, Conseiller communal et président de la Commission de gestion : remercie la Municipalité d'avoir fait diligence pour la transmission de ces documents. Il attend des Conseillers qu'ils fassent part de leurs questions rapidement afin que la Commission puisse les relayer à la Municipalité. Le rapport de la commission de gestion devant être transmis 10 jours avant le prochain Conseil fixé au 26 juin.

M. Pierre GUIGNARD, Conseiller communal : aimerait des éclaircissements au sujet des retours

de la péréquation, qualifiés d'aléatoires. Les règles de la péréquation sont plus ou moins pérennes à contrario des recettes fiscales. Pourquoi ne pas pouvoir s'attendre à ces retours de péréquations de manière plus ou moins identique au fil des ans.

M. Michel OGUEY, Municipal : lui répond que Villeneuve était plutôt habituée à payer un complément de fonds de péréquation plutôt que de percevoir un retour en sa faveur. Il explique que le système péréquatif dépend de tellement de facteurs qu'il n'est pas possible de le maîtriser. C'est pourquoi, le Canton a tendance à ne pas facturer assez dans un premier temps et à facturer le solde ensuite.

M. le Président : invite à la discussion qui n'est plus demandée.

→ le dossier est transmis à la Commission de gestion.

03/2014 : Projet d'aménagement de 26 places de stationnement et d'un eco-point au chemin du Pissot

M. le Président : indique que le Bureau a nommé la Commission ad hoc suivante :

Thierry	SCHWITZGUEBEL	UDC
Ernst	LANZ	PLR
Daniel	GUEx	SOC
Pierre	GUIGNARD	SOC
Dominique	PACCARD	Pdc-Ind

M. Thierry SCHWITZGUEBEL est nommé premier membre de la Commission.

7. REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX POSTULATS, MOTIONS ET INTERPELLATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

02/2014 : Interpellation de M. Pierre GUIGNARD « La Commune de Villeneuve apporte-t-elle concrètement sa contribution aux objectifs de l'article 71 de la Constitution vaudoise ? »

M. Pierre GUIGNARD, Conseiller communal : précise que cette interpellation émane du groupe socialiste pour lequel il a rédigé le document. Il déclare que malheureusement, il n'est pas surpris de la réponse de la Municipalité.

M. le Président : invite à poursuivre la discussion, celle-ci n'est plus demandée.

03/2014 : Interpellation de M. Dylan KARLEN « Vers un premier bilan de la ligne 210 »

M. Dylan KARLEN, Conseiller communal : se dit satisfait des réponses apportées par la Municipalité. Il a apprécié le tableau chiffré qui a été joint au dossier.

M. le Président : invite à poursuivre la discussion, celle-ci n'est plus demandée.

8. RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMISSION AD HOC CHARGÉE D'ETUDIER LA MOTION SUIVANTE :

Motion de M. Dominique PYTHOUD concernant « La prise en charge de traitements dentaires »

Mme Brigitte DELUGIN, rapporteur de la Commission ad hoc, procède à la lecture de son document. Les commissaires sont unanimes pour considérer l'intérêt de cette motion mais le manque de renseignements les contraint à la renvoyer à la Municipalité sous forme de postulat. En effet, et se basant sur les systèmes existants dans différentes communes de même densité que Villeneuve, il existe plusieurs types de dispositifs : barème pour les unes, forme d'assurance

avec contribution parentale pour les autres. Au niveau cantonal, les PC familles aident les parents pour un peu que ceux-ci soient domiciliés depuis 3 ans au moins dans leur Commune. Villeneuve a mis en place un examen annuel de dépistage obligatoire dans le cadre de la prévention pour les élèves. Celui-ci est pris en charge par la Commune. Selon les chiffres 2012, 280 élèves ont suivi un traitement pour une facture globale de Frs 55'000.-. Sur l'ensemble, 8 cas dépassaient la somme de Frs. 1'000.-. A noter que la Commune offre des facilités de paiements pour les traitements excédant Frs 800.-, sous forme de versement mensuel de minimum Frs 50.- sans intérêt. En février, une initiative a été lancée sur le plan cantonal afin de mieux connaître les différents types d'aide et leurs bénéficiaires. Au vu de tous ces éléments, la Commission souhaite que la Municipalité étudie dans les meilleurs délais, l'opportunité de mettre en place un règlement pour la prise en charge des soins dentaires, mais uniquement dans le cas où les PC familles n'interviendraient pas. Elle souhaite que les besoins et leurs coûts soient évalués. De plus, elle demande d'améliorer l'information destinée aux familles, soit les aides cantonales ou communales ainsi que les facilitations de paiement pouvant être obtenues. Elle demande également de prêter une attention particulière aux cas spéciaux.

M. le Président : relève que c'est en principe le motionnaire qui doit proposer de transformer sa motion en postulat. Il demande donc son accord à M. Dominique PYTHOUD.

M. Dominique PYTHOUD, motionnaire : souhaite en effet la transformation en postulat et sa transmission à la Municipalité pour étude et propositions.

M. Dylan KARLEN, Conseiller communal : souligne que la motion de base ne figurait pas dans les documents envoyés aux Conseillers et qu'il n'avait donc pas moyen de comparer l'évolution entre les deux documents. Toutefois, il salue le rapport de la Commission ad hoc qui fait état de toutes les prestations déjà offertes à la population, tant au niveau communal que cantonal. Il pense qu'il n'est pas utile d'en rajouter. En tant que partisan de la responsabilité individuelle, il propose de refuser la prise en considération de ce postulat, pensant que de rajouter encore des prestations pourrait avoir pour effet de susciter le besoin.

M. Marcel YERSIN, Conseiller communal : explique que c'est bien le but de la transformation de la motion en postulat, que de pouvoir évaluer si les prestations offertes sont suffisantes ou non. La tendance cantonale, suite au lancement de l'initiative, est de prendre en charge les traitements dentaires à certaines conditions. Les communes se sont posé les mêmes questions et pour certaines d'entre elles, ont déjà mis en places des solutions. Pour d'autres, il n'y a pas de prise en charge des frais dentaires, comme c'est le cas de Villeneuve, qui propose un dépistage chez les écoliers puis un traitement auprès des dentistes scolaires, si les parents choisissent ces dentistes-là plutôt que des dentistes privés. Dans ces cas-là, les factures sont envoyées à la Bourse communale pour paiement, avec ensuite, remboursement par les parents. La Commission a admis que la motion avait un effet contraignant, à savoir d'obliger la Municipalité à présenter un projet. C'est la raison pour laquelle il faut procéder à une évaluation des besoins, pour savoir s'il faut aller au-delà de ce qui existe déjà en termes de prise en charge des frais dentaires des écoliers. En synthèse, il ne s'agit pas de rajouter des prestations mais bien d'évaluer les besoins des enfants en âge de scolarité. Il invite les Conseillers à transformer la motion en postulat et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

M. Dominique PYTHOUD, motionnaire : précise que le dépôt de la motion concerne tout particulièrement les personnes qui ne sont ni riches ni bien portantes, et les familles avec plusieurs enfants. Il se réfère à un article émis par le Conseil de politique sociale, organisme qui regroupe des représentants de Communes et de l'Etat. Ce Conseil travaille sur la situation sanitaire dans le Canton. Il est dit dans ce bulletin : « étant donné que les bénéficiaires du RI, des PC familles et des PC AVS-AI peuvent déjà bénéficier de prestations pour soins dentaires, le département renonce à proposer une assurance dentaire généralisée. En revanche, la problématique de la santé bucco-dentaire des enfants semble effectivement bien réelle dans le Canton. Elle mérite des recadrages et des optimisations sur le plan des réponses institutionnelles. Ce constat récent ressort d'un état des lieux cantonal de la santé bucco-dentaire des jeunes de 0 à 18 ans. Actuellement, une minorité des Communes vaudoises propose dans le cadre de la scolarité obligatoire, une offre en matière d'éducation à la santé bucco-dentaire. En revanche, la quasi majorité des Communes réalise annuellement un dépistage scolaire dans le cadre de l'enseignement

public obligatoire. Quant aux subsides aux soins dentaires des jeunes, 49% des enfants et adolescents en âge de scolarité obligatoire résident dans les Communes qui proposent des subsides aux soins dentaires, couvrant cette tranche d'âge. Sur la base de cette analyse, le Canton propose d'élaborer 3 nouvelles stratégies : 1) améliorer la prévention précoce, 2) rendre plus efficace la communication auprès de populations à haut risque de renoncement de précarité, 3) faciliter et rendre homogène dans le Canton, l'octroi de subsides pour financer les soins dentaires par la mise en place de procédures simples et claires permettant un accès facile aux services concernés ». Il pense que le constat est clair : il y a réellement un besoin dans le Canton et en particulier à Villeneuve pour aider les personnes auxquelles il faisait allusion au début de son intervention. Il recommande de voter dans le sens de ce postulat.

M. le Président procède au vote de la prise en considération du postulat et de son renvoi à la Municipalité.

→ le postulat est renvoyé à la Municipalité à une forte majorité.

9. DEPOT DES CONSEILLERS

M. le Président : indique qu'il n'a rien reçu et vérifie auprès des Conseillers. La parole n'est pas demandée.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme Patricia Dominique LACHAT, Syndique :

1. « *L'année passée, je vous annonçais le séjour d'un groupe d'étudiants de l'EPFL (sections d'architecture, de génie civil et de sciences de l'environnement) sur notre commune pour une semaine spéciale d'enseignement et des travaux basés sur leurs observations. Cette expérience s'est renouvelée cette année, de février à mai, en étendant le périmètre d'études aussi à Noville et Rennaz. Les thèmes à explorer étaient : histoire et projets, circulation, transports publics, vélo, piétons et espaces publics, activités et équipements et nature et tourisme. Nous avons assisté aux présentations des résultats des travaux par les étudiants le 7 mai à l'EPFL. A nouveau, même si tout n'est pas réalisable, nous avons été séduits par les idées originales qui ressortaient et par l'absence de complexes et d'à priori dans la recherche de solutions ».*
2. *Le COPIL (Comité de Pilotage) du projet aggro s'est réuni le 21 mai et a pris acte de la décision négative de la Confédération pour un co-financement de ce projet. Il a décidé de continuer de la façon suivante :*
 - *Les communes poursuivent, par secteur, la mise en œuvre des mesures qu'elles jugent opportunes*
 - *Elles maintiennent une cellule de coordination technique (Bureau technique de coordination)*
 - *Elles renoncent à lancer aujourd'hui les études en vue d'un projet d'agglomération de troisième génération*

Les raisons de ce renoncement sont les suivantes :

- *Le délai pour le dépôt de ce projet est très court (réception des directives de la Confédération : fin janvier 2015, délai pour le dépôt des projets : fin mars 2016)*
- *Incertitudes quant au montant à disposition pour une participation financière de la Confédération ».*

Mme Corinne INGOLD, Municipale :

1. « *Ma première communication est une réponse à la question que M. Paccard a posée lors de la dernière séance du Conseil. Il voulait savoir pourquoi la Commune n'avait pas souhaité participer au classement du WWF relatif à l'efficacité énergétique, dans le cadre de l'éclairage public. J'ai le plaisir ce soir d'informer M. Paccard que, renseignement pris*

et - contrairement à ses indications - la Commune, sensible aux questions énergétiques, a bel et bien rempli le questionnaire en question et l'a renvoyé au WWF ce, dès réception des réponses fournies par la Romande Energie.

2. *Ma deuxième communication concerne la clôture du Préavis 03 / 2011 intitulé Réfection de la façade Est de la Maison de Ville. A l'issue des travaux, le montant total des factures s'élève à Fr. 90'542.-. Pour rappel, le crédit d'investissement voté par votre Conseil le 19 mai 2011 était de Fr. 117'000.-. Nous avons donc fait une économie de dépenses de Fr. 26'458.-. Les économies réalisées l'ont été sur les postes installations de chantier et échafaudages (moins Fr. 6000.-), pose et fourniture des larmiers (moins Fr. 9'500.-, du fait que tous les larmiers n'ont finalement pas eu besoin d'être remplacés). Il n'a par ailleurs pas été nécessaire d'utiliser la réserve « divers et imprévus, ce qui correspond à moins Fr. 8'500.-.*
3. *Piscine : La piscine ouvrira avec une semaine de retard sur le programme, soit ce samedi 24 mai 2014 ; En cause, la pluie qui a retardé les travaux de maçonnerie et de peinture du grand bassin. J'en profite pour vous rappeler que vous pouvez acquérir un abonnement régional annuel ou pour la saison, valable dans les piscines de la région, auprès du Bureau technique dès à présent ou à la caisse de la piscine dès le 24 mai prochain.*
4. *Ma dernière information concerne la garderie l'Espace 1000 Pattes à Villeneuve. Les responsables de cette dernière ont interpellé la Municipalité pour la rendre attentive au fait, qu'à la rentrée d'août 2014, si le nombre de locaux sera suffisant pour les plus petits, il manquera des places à l'UAPE (unité d'accueil pour les écoliers âgés de 6 à 11/12 ans). Cette situation est très pénalisante pour les parents qui ont placé leurs enfants petits et depuis plusieurs années dans la garderie à Villeneuve et qui, tout à coup, parce que leurs enfants entrent à l'école et par manque de place, n'ont plus la possibilité de continuer à les faire garder. Actuellement, l'UAPE possède déjà l'autorisation de la part du canton d'accueillir jusqu'à 48 écoliers âgés de 6 à 12 ans, mais – du fait de l'exiguïté des locaux – elle n'est pas en mesure de le faire. Pour faire face au besoin, la Municipalité a prévu d'implanter deux pavillons modulaires avec WC (88 m2 au total) au nord de la garderie. Pour ce faire, elle devra arracher quelque 500 m2 de vignes – propriété de la Commune – ce qui, d'un point de vue procédural, ne pose pas de problème particulier, puisque la zone de la future implantation est en zone d'utilité publique et non pas en zone viticole. Cette démarche avait d'ailleurs déjà été faite pour l'aménagement du jardin de la structure actuelle. Consciente de l'investissement que cela représente et du fait que ces locaux doivent impérativement être disponibles dès la rentrée d'août 2014, l'Association de l'Entraide familiale de Villeneuve et Plaine du Rhône - qui est partenaire de la garderie l'Espace 1000 Pattes - s'est engagée à participer à leur financement à hauteur de Fr. 50'000.-, ce dont nous la remercions vivement. Cette somme provient du solde de la subvention versée en 2008 par la FAJE (Fondation d'accueil des Jeunes enfants) pour financer la transformation des locaux de la halte-jeux situés Rte des Narcisses 5 en une garderie ; projet qui ne s'est finalement pas réalisé. Le solde du coût des travaux sera pris en charge par la Commune. D'après les offres reçues et nos estimations, ledit solde restera en-dessous du seuil de compétence financière de la Municipalité - qui est de 50'000.- - raison pour laquelle la Municipalité n'a pas déposé de préavis pour cet objet. Notons encore que c'est l'Association de l'Entraide familiale qui sera maître d'ouvrage de ce projet, le Bureau technique se chargeant, quant à lui, des démarches administratives. La mise à l'enquête de ces pavillons débutera la semaine prochaine. Les travaux, quant à eux, s'effectueront pendant les vacances d'été ».*

Monsieur Michel OGUEY, Municipal : annonce que l'ancienne route de Tinière est maintenant praticable pour tous types de véhicules. Les travaux ont fait suite à un glissement de terrain, événement annoncé dans un précédent Conseil.

Madame Annik MORIER GENOUD, Municipale :

1. Les préparatifs pour le 800^{ème} vont bon train. Tout est mis en œuvre pour que la fête se déroule dans les meilleures conditions.
2. Une édition spéciale de Villeneuve Actualités vient d'être achevée avec le programme du 800^{ème}.

3. Le sentier du 800^{ème} est aussi en train d'aboutir. Les emplacements sont sélectionnés et l'imprimeur a reçu aujourd'hui les derniers détails utiles.
4. Les 36 carreaux du jardin médiéval sont prêts à accueillir les plants de légumes. Les arbres fruitiers vont être plantés ces prochains jours.
5. La pose du bouquet du jardin pérenne aura lieu en compagnie des Conseillers à l'issue du prochain Conseil communal. Une inauguration aura lieu cet automne, à laquelle sera conviée la population de Villeneuve.
6. Le 800^{ème} a pu bénéficier de généreux soutiens financiers bienvenus. Frs 20'000.- ont été accordés par la taxe de séjour Montreux-Riviera, Frs 5'000.- offerts par Aigle Région, Frs 6'490.- ont été accordés comme subvention pour l'installation du beach volley par les fonds du sport vaudois et Frs 6'000.- ont été offerts par l'entreprise Künzli. Les commerçants ont soutenu la manifestation via l'achat d'un encart publicitaire dans le Villeneuve Actualités ou les sets de table qui seront utilisés prochainement par les restaurateurs. Elle salue cette solidarité très encourageante au vu des efforts encore à fournir au cours de ces prochaines semaines.

11. DIVERS

Mme Françoise CHAVANNES, Conseillère communale : se réfère au préavis 10/2013 et fait suite au rapport émis par la Commission concernant la rénovation des WC de l'Ouchettaz. Les travaux avaient été acceptés à l'unanimité lors du Conseil communal du 5 décembre 2013. Ces travaux devaient être effectués pour le 800^{ème}. A ce jour, rien n'a encore été entrepris ; elle souhaite connaître le planning de ces travaux.

M. Michel OGUEY, Municipal : admet que rien ne s'est encore déroulé sur le terrain mais le travail a commencé pour une Commission d'étude. Il rappelle que ce préavis comprenait 3 objets : 1) l'agrandissement du port, 2) la problématique des WC, 3) l'espace scénique. La proximité des rives du lac rend les choses complexes. Une séance a déjà eu lieu sur le terrain et le 2 juin prochain, une autre séance verra le début des travaux.

M. Marcel YERSIN, Conseiller communal : se réfère au Régional paru début mai où il est apparu que Villeneuve, Noville et Rennaz, ont décidé, suite au refus d'Agglo Rivelac par la Confédération, de collaborer pour une vision d'ensemble pour les 20 prochaines années, du secteur des Fourches et de la zone industrielle. Il demande où en est cette collaboration et pourquoi passe-t-on d'un ensemble Rivelac à un petit ensemble de 3 Communes. Outre les intérêts des propriétaires ou ceux des Communes, il semble que pour avoir une vision d'ensemble pour les 20 prochaines années, il faudrait que le projet impacte sur une région plus étendue que les 3 Communes.

Mme Patricia Dominique LACHAT, Syndique : lui répond qu'il y a un rapport direct avec la communication qu'elle vient de faire. Elle explique que le comité de pilotage a décidé – avant de recevoir la réponse de la Confédération – de travailler par sous-groupes. Pour Villeneuve, il s'agit d'URB8, où est traité le sujet des pistes cyclables. Chaque secteur (de URB1 à URB9) traite en détails les dossiers qui le concerne. C'est pourquoi le Bureau technique de coordination subsiste et chapeaute l'ensemble des secteurs avec le comité de pilotage qui subsiste également, pour superviser les travaux de l'agglo. Un préavis sera présenté au prochain Conseil, traitant plus spécifiquement de la zone industrielle.

M. Marcel YERSIN, Conseiller communal : comprend bien sûr le principe d'articulation de cette étude mais il demande si la réflexion est bien menée de manière large. Il y a de cela une année et plus, il avait été question d'une collaboration avec l'agglo Aigle-Monthey, où l'on s'était étonné que Rivelac travaille de son côté et le Chablais du sien. Existe-t-il actuellement des ponts entre les agglomérations, afin de travailler de manière régionale et non pas dans des secteurs très limités. Y a-t-il une vision inter-régionale dans cette collaboration ?

Mme Patricia Dominique LACHAT, Syndique : lui répond que tous les travaux concernant Rivelac sont basés sur le fil rouge de l'agglo. Il y a donc une coordination Rivelac. Malheureusement il n'y pas de coordination à proprement parler entre les 2 agglos. Toutefois, il existe beaucoup

de coordinations qui se font sur des thèmes précis, comme les transports publics chablais valaisan-vaudois, par exemple.

M. le Président : invite à poursuivre la discussion, celle-ci n'est plus demandée.

M. le Président : rappelle que le prochain Conseil débutera à 18h00 probablement afin de réunir les Conseillers et leurs conjoints autour d'une grillade au club de voile.

M. le Président : indique que les jetons de présence seront payés avant la prochaine séance du Conseil. Les informations figureront sur la prochaine convocation.

M. le Président : met fin à la séance à 21h12

Villeneuve, le 10.06.2014

LE
CONSEIL COMMUNAL
DE VILLENEUVE

Le président :



Christophe DUBOIS



La secrétaire :



Michèle PORCHET